

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 8 juillet 2025 à Vailly

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>Le Biot</u> :	TOURNIER Henri-Victor (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Morzine</u> :	FOURNET Bernard, ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth et BÉARD Patrick
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe et MARTEL Mireille
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et VUATTOUX Rémy
<u>Vailly</u> :	TRABICHET Yannick et GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis et BERNAZ Célia

Procurations :

MUFFAT Jean-François (Essert-Romand) à VINET Philippe (Les Gets)
BERGER Jean-François (Morzine) à FOURNET Bernard (Morzine)
VERNET Josette (Morzine) à BEARD Patrick (Morzine)
LEFANT Myriam (Morzine) à ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth (Morzine)
CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps) à VUAGNOUX Jean-Louis (Bellevaux)
VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps) à BERNAZ Célia (Bellevaux)

Délégués excusés :

BERGER Jean-François (Morzine), VERNET Josette (Morzine), LEFANT Myriam (Morzine), CHALENCON William (Saint Jean d'Aulps), VERMANT Rebecca (Saint Jean d'Aulps), COTTET Sophie (Saint Jean d'Aulps), BERNAZ Célia (Bellevaux), DENNÉ Jean-Claude (Montriond), MUFFAT Jean-François (DT Essert-Romand) et MORAND Jean-Claude (DT Seytroux)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS La Forclaz), BOYAT Sylvie (DS Seytroux) et CORNIER Andrée (DS Reyvroz)

Autres personnes présentes :

MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier) et GLEIZES Lidwine (responsable du service Déchets)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 2 juillet 2025



1- Intervention de Marie-Laure SARRAZIN-RAMAYE, Cheffe de Service Comptable du SGC de Thonon-les-Bains

Maire-Laure SARRAZIN-RAMAYE, Cheffe de Service Comptable du SGC de Thonon-les-Bains depuis le 1^{er} janvier 2025, vient se présenter aux élus. Elle souligne qu'elle se tient à leur disposition, tout comme M. CUGNET. Elle fait un point sur les difficultés rencontrées par le SGC et indique que, malgré le manque de personnel, la situation commence à s'améliorer concernant notamment la prise en charge des dépenses.

2- Approbation du PV de séance de la réunion du conseil communautaire du 10 juin 2025

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de séance de la réunion du 10 juin 2025.

3- Marchés publics

3.1 Contrôle des installations d'assainissement non collectif de la CCHC : attribution du marché

Suite à l'attribution de ce marché par la CAO réunie ce jour, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer les pièces constitutives de ce marché :

- attributaire : NICOT Contrôle
- montant du DQE sur 4 ans : 191 800,00 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les pièces constitutives du marché.

3.2 Prestations de service d'assurance : attribution du marché

Suite à l'attribution de ce marché par la CAO réunie le 4 juillet, il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer les pièces constitutives de ce marché :

- Lot n° 1 – Dommages aux biens :
 - Attributaire : ASSURLAC-MMA
 - Montant annuel : 21 235,50 € TTC
- Lot n° 2 – Responsabilité civile
 - Attributaire : PNAS-AREAS
 - Montant annuel : 6 081,11 € TTC
- Lot n° 3 – RC atteinte à l'environnement
 - Attributaire : GROUPAMA
 - Montant annuel : 1 744,00 € TTC
- Lot n° 4 – Flotte automobile et auto-mission
 - Attributaire : EXPERA-ALLIANZ
 - Montant annuel : 39 311,88 € TTC
- Lot n° 5 – Protection juridique et défense pénale
 - Attributaire : SMACL
 - Montant annuel : 3 279,39 € TTC
- Lot n° 6 – Cyber-risques
 - Attributaire : AURA-STOIK
 - Montant annuel : 3 692,66 € TTC
- Lot n° 7 – Risques statutaires
 - Attributaire : GROUPAMA
 - Montant annuel : 66 519,86 € TTC
- Lot n° 8 – Individuelle accidents
 - Attributaire : SMACL
 - Montant annuel : 699,79 € TTC

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les pièces constitutives du marché.



3.3 Obtention d'une certification ATEx sur le bâtiment Hermine à Avoriaz : constitution d'un groupement de commandes

Rappel : la nouvelle réglementation incendie en matière d'Immeuble de Moyenne Hauteur (IMH) impose de nouvelles normes anti-feu pour toutes les constructions neuves et les rénovations. Ces dispositions légales rendent difficiles voir impossible les rénovations des immeubles d'Avoriaz dont les façades sont en bois. Ils ne peuvent désormais plus l'être avec des bardages extérieurs en bois puisque ce matériau est exclu par la réglementation. En effet, pour les IMH, il est préconisé une façade incombustible en métal par exemple. En conséquence, à ce jour, les projets de rénovation doivent répondre aux exigences du PLUi-H dont l'objectif est de conserver l'identité de la station d'Avoriaz et aux exigences nationales en matière de sécurité incendie ce qui est contradictoire. Afin de préserver l'identité d'Avoriaz tout en se conformant à la législation sécurité incendie, un travail a été mené pour trouver une solution technique et juridique.

Il existe des passerelles réglementaires, notamment l'Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEx) réalisée par un laboratoire qui engage sa responsabilité sur la sécurité. L'ATEx va traiter de la structure, l'acoustique, l'isolation ou encore le feu ce qui permet de sortir du strict cadre réglementaire pour trouver des solutions techniques. Ces ATEx sont délivrées par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB).

Pour les IMH d'Avoriaz, il convient donc de réaliser une ATEx sur un système constructif en bois permettant que le bois soit protégé par un coupe-feu d'au moins une demi-heure.

Différents bureaux d'études proposent un type de système constructif bois résistant mais qu'il faut donc faire valider par le CSTB. Il est donc proposé de mener les actions suivantes :

- ✓ réalisation sur le bâtiment Hermine d'une ATEx initiale,
- ✓ après validation de cette ATEx, réalisation d'une seconde ATEx plus générale permettant d'étendre le système constructif à l'ensemble des autres IMH d'Avoriaz.

Le coût de l'ATEx initiale est estimé entre 105 000 et 180 000 € TTC selon les préconisations que donnera le CSTB lors de l'examen du dossier. Il est proposé que cette ATEx soit coordonnée par la CCHC dans le cadre de sa compétence « habitat » de la manière suivante :

- mise en place d'un groupement de commande entre la CCHC, la commune de Morzine et le syndicat des copropriétaires de la résidence Multivances à Avoriaz, avec la CCHC comme coordonnateur,
- lancement d'une consultation pour désigner le ou les bureau(x) d'études qui réaliseront le dossier d'ATEx.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- | | |
|--------------------------------|--|
| ✓ CCHC | 10 % du montant de l'ATEX avec un plafond à 20 000 € |
| ✓ Syndicat des copropriétaires | 10 000 € |
| ✓ État – Région – Département | subventions à demander |
| ✓ Commune de Morzine | solde après déduction des participations de la CCHC, du syndicat et des autres partenaires éventuels |

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- valide la convention de groupement de commande entre la CCHC, la commune de Morzine et le syndicat des copropriétaires de la résidence Multivances,
- désigne la CCHC comme coordonnateur du groupement,
- approuve le plan de financement présenté.

3.4 Réalisation d'un point d'apport volontaire à proximité de l'EHPAD à Saint Jean d'Aulps : délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'OPH74 et la CCHC

Afin de réaliser un point d'apport volontaire à proximité de l'EHPAD à Saint Jean d'Aulps, le conseil communautaire doit se prononcer sur la passation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique par laquelle l'Office Public de l'Habitat de Haute-Savoie (OPH74) délègue à la CCHC sa maîtrise d'ouvrage afin de réaliser les travaux correspondant, étant entendu que les travaux d'installation des conteneurs semi-enterrés seront financés à 50 % par la CCHC et à 50 % par l'OPH74 mais que la création du mur de soutènement sera entièrement à charge de l'OPH74.



Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique.

3.5 Extension de la MSP du Brevon : avenants au marché de travaux en cours

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer plusieurs avenants au marché en cours :

- Lot n° 7 – Climatisation réversible
 - Attributaire : VENTIMECA CHABLAIS
 - Marché initial : 24 995,84 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : - 143,00 € HT
- Lot n° 8 – Plomberie – Sanitaire
 - Attributaire : AP CHAUFFAGE
 - Marché initial : 20 095,97 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : 4 047,60 € HT
 - Avenant n° 3 : - 1 411,90 € HT
- Lot n° 9 – Ventilation
 - Attributaire : VENTIMECA CHABLAIS
 - Marché initial : 20 293,61 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : - 2 000,00 € HT
- Lot n° 10 – Electricité – Courants forts et faibles
 - Attributaire : MUGNIER ELEC
 - Marché initial : 63 318,74 € HT
 - Avenant n° 1 : prolongation de délai
 - Avenant n° 2 : + 3 868,09 € HT
 - Avenant n° 3 : transfert du marché à la société SDEL SAVOIE LEMAN
 - Avenant n° 4 : - 3 500,00 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer les avenants.

3.6 Construction de logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps : avenant n° 2 au lot n° 15

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de passer un avenant au marché en cours :

- Lot n° 15 – Chauffage – Ventilation – Plomberie
 - Attributaire : AP CHAUFFAGE SANITAIRE
 - Marché initial : 373 667,48 € HT
 - Avenant n° 1 : - 43 976,76 € HT
 - Avenant n° 2 : + 16 005,60 € HT *détection gaz chaufferie, modification parois douche...*

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer cet avenant.

4- Finances

4.1 Crèches : versement du solde des subventions 2025

Gérald LOMBARD rappelle qu'un acompte a été versé à chacune des 5 crèches fin janvier 2025 pour un montant total de 272 000 € basé sur 50 % du montant prévisionnel demandé pour l'année 2025 :

- ✓ L'Outa 80 500 €
- ✓ Les Minots 50 000 €
- ✓ Les P'tits Gations 82 000 €
- ✓ Les Bout'Chou 42 000 €
- ✓ Les P'tits Mouzets 17 500 €

Le conseil communautaire est invité à fixer le solde de ces subventions après communication par les associations de leurs résultats 2024. Les montants proposés sont les suivants :



✓ L'Outa	100 500 €
✓ Les Minots	50 000 €
✓ Les Ptits Gations	82 000 €
✓ Les Bout'Chou	34 000 €
✓ Les Ptits Mouzets	0 €

Gérald LOMBARD, Trésorier d'une des associations, ne prend part au vote.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces soldes de subventions.

4.2 Ecoles de musique : versement du solde des subventions 2025

Maryse GRENAT rappelle aux membres du conseil communautaire qu'un acompte a été versé fin janvier 2025 pour un montant total de 64 600 € basé sur 50 % du montant prévisionnel pour l'année 2025 :

✓ École de musique de Morzine	15 400 €
✓ École de musique de la Vallée d'Aulps	22 700 €
✓ École de musique du Brevon	26 500 €

Un acompte de 66 000 € a également été versé fin mai 2025 à la nouvelle association « École de Musique de Morzine Les Gets » qui remplacera, à terme les 3 associations implantées sur les 2 communes.

Suite aux demandes faites par les associations pour l'année 2025, il est proposé de verser les soldes suivants :

✓ École de musique de la Vallée d'Aulps	22 700 €
---	----------

Maintien de la subvention au niveau de 2024 soit 45 400 € (pour 43 élèves).

✓ École de musique du Brevon	32 500 €
------------------------------	----------

L'association sollicite une subvention 2025 de 59 000 € (contre 53 000 € en 2024) du fait de l'augmentation du nombre d'élèves (85 élèves plus 50 participants aux orchestres juniors) et d'un déficit de 3 629,01 € sur l'exercice précédent.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le versement de ces soldes de subventions.

Charles-Henri MONTET souligne que la dissolution des associations des écoles de Morzine et des Gets n'est pas prévue à ce jour car leurs représentants veulent les conserver afin de continuer à gérer le matériel acquis par chacune. Maryse GRENAT rappelle que l'objectif initial était de regrouper les 2 écoles et de ne conserver plus qu'une seule association. Dans un souci de simplification, une demande de dissolution sera donc faite aux 2 associations.

4.3 Déchets : demandes d'exonération de TEOM pour 2026

Charles-Henri MONTET indique que le supermarché Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps, qui utilise son propre service de ramassage des déchets, demande, comme chaque année, son exonération de TEOM pour l'année suivante.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de TEOM, pour l'année 2025, le supermarché Carrefour Market de Saint Jean d'Aulps.

4.4 Accueil des saisonniers : nouveaux tarifs pour les locations d'emplacements au camping de La Baume

Gérald LOMBARD propose aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur l'augmentation des tarifs pour les locations des emplacements du camping de La Baume pour l'accueil des travailleurs saisonniers :

- tarifs actuels :
 - 175 € par mois ou 6 € par jour pour 1 personne
 - 210 € par mois ou 7,50 € par jour pour 2 personnes
- nouveaux tarifs proposés :
 - 175 € par mois ou 6 € par jour pour 1 personne (tarifs inchangés)
 - 224 € par mois ou 8 € par jour pour 2 personnes

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.



4.5 SPANC : nouveaux tarifs des contrôles suite à l'attribution du marché

Sur proposition de la commission SPANC réunie le 25 juin 2025, une nouvelle grille tarifaire (ci-jointe) est présentée au conseil communautaire, sur proposition de la commission SPANC réunie le 25 juin 2025 et établie sur la base des tarifs du nouveau marché qui vient d'être attribué, majorés de 20 %. Jean-Claude MORAND que cette majoration permet de prendre en compte les frais de structure liés aux contrôles (suivi, facturation, logiciel...) et devrait permettre également de ne pas avoir à modifier les tarifs les 3 prochaines années malgré les révisions à venir des prix du marché. Il propose également de fixer, comme le permet désormais la réglementation, à 400 % la majoration des tarifs en cas de non-réalisation des travaux prescrits.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs qui lui ont été présentés.

4.6 Tourisme : approbation du budget supplémentaire 2025 de l'OTAdL

Charles-Henri MONTET rappelle que le BP 2025 de l'Office de Tourisme des Alpes du Léman a été approuvé par son Comité de Direction le 17 décembre 2024 et par le conseil communautaire le 14 janvier 2025. Il appartient désormais au conseil communautaire d'approuver le BS 2025 de l'OTAdL, sachant que le montant de la participation de la CCHC reste inchangé par rapport à celui prévu au BP 2025 (180 928 €).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le BS 2025 de l'OTAdL.

4.7 Convention nationale des Intercommunalités de France 2025 : octroi d'un mandat spécial à plusieurs élus et prise en charge des frais correspondant

Une délégation de la CCHC se rendra à Toulouse du 8 au 10 octobre pour participer à la 35ème Convention nationale des Intercommunalités de France. Le conseil communautaire est invité à octroyer un mandat spécial à Yannick TRABICHET et Sophie MUFFAT.

Les frais afférents à cette mission seront soit réglés directement par la CCHC (logements et inscriptions à la convention), soit remboursés aux élus (déplacements, repas...).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'octroyer un mandat spécial à Yannick TRABICHET et Sophie MUFFAT pour se rendre à la 35ème Convention des Intercommunalités de France qui aura lieu du 8 au 10 octobre 2025 à Toulouse.

4.8 Covoiturage 2025 : demande de subvention au titre du Fonds vert

La CCHC a la possibilité de bénéficier d'un financement au titre du Fonds vert pour les actions qu'elles souhaitent mener en matière de covoiturage, sachant que le covoiturage a été inscrit en priorité n° 1 dans le schéma directeur de la mobilité. Le taux de financement des campagnes de covoiturage est de 50 % pour respecter le principe de 1 € pour la collectivité et 1 € pour l'État.

Au vu des enveloppes restant à disposition, l'État ne sera en mesure de financer que la campagne d'incitation financière mais pas la plateforme de mise en relation des covoitureurs. Si la CCHC souhaite déposer un dossier, il est demandé de faire un dépôt unique comprenant le budget alloué pour la période d'incitation dans la limite d'un an, ainsi que les frais d'animation, de communication affectés à la campagne et le financement du registre de preuve de covoiturage. Ce montant est estimé à 38 744 € HT.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Madame la Présidente à demander un financement de 50 % au titre du Fonds vert.

5- Personnel

5.1 Service de lecture publique : création d'un emploi permanent d'animateur(rice) coordonnateur(rice) du Réseau des bibliothèques

Charles-Henri MONTET rappelle qu'un emploi non permanent de bibliothécaire intercommunale est actuellement pourvu via un contrat de projet de 3 ans dont l'échéance est prévue le 31 octobre 2025. Sur proposition de la commission Personnel et afin de pérenniser le recrutement de l'agent actuellement détaché de la commune de Thonon-les-Bains, il fait part de la proposition de la commission Personnel de créer, à

compter du 1^{er} novembre 2025, un emploi permanent d'animateur(rice) / coordinateur (rice) du Réseau des bibliothèques, au grade d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

5.2 Services techniques : création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité

Charles-Henri MONTET propose aux membres du conseil communautaire, afin de pouvoir éventuellement palier au remplacement d'un agent saisonnier actuellement en arrêt maladie, de créer un emploi non permanent d'agent technique pour accroissement saisonnier d'activité, pour la période du 15 juillet au 30 septembre 2025.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi.

6- SYANE : désignation de délégués de la CCHC

Charles-Henri MONTET rappelle que le conseil communautaire a décidé, par délibération prise le 10 juin 2025, d'adhérer au SYANE à compter du 01/07/2025. Il souligne qu'il lui appartient désormais de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Jean-Claude MORAND (titulaire) et Maryse GRENAT (suppléante).

7- Urbanisme : convention avec l'USMB pour la réalisation d'un atelier professionnalisant sur le site de La Chèvrerie à Bellevaux

L'Université Savoie Mont-Blanc (USMB) propose à la CCHC de réaliser un atelier professionnalisant, sur la période du 22 septembre 2025 au 27 février 2026. Le projet d'aménagement sur lequel porterait cet atelier ne serait plus le secteur de la Chèvrerie mais celui du Col du Corbier.

Les frais d'enseignement liés à cet atelier seront pris en charge par l'USMB et une participation comprise entre 3 000 € et 6 000 € est demandée à la CCHC pour couvrir les frais occasionnés par l'atelier (déplacements, restauration, hébergement...).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve ce projet d'atelier, autorise Madame la Présidente à signer la convention et fixe à 4 500 € le montant de la participation de la CCHC.

8- Questions diverses

Yannick TRABICHET tient à revenir sur l'invitation transmise par le CD74 concernant l'annonce de la construction d'un gymnase à Bellevaux, et sur les réactions que celle-ci a suscitées. Elle comprend que cette invitation ait pu surprendre et souligne qu'elle n'était elle-même pas au courant de cette annonce à venir et qu'elle ne dispose à ce jour d'aucun détail sur le projet. Elle a simplement pour sa part été invitée à participer, tout comme le Maire de Bellevaux et en tant que personnalité à voix consultative, au jury de maîtrise d'œuvre qui se tiendra le 16 juillet 2025 à Annecy.

Yannick TRABICHET rappelle qu'une étude de faisabilité avait été faite il y a plusieurs années et que le projet qui en était sorti avait été estimé à 5 000 000 € HT. Une parcelle a été fléchée dans le PLUi-H et la création de l'équipement a été inscrite dans les statuts de la CCHC. Aujourd'hui, le projet serait finalement porté par le Département. Elle souhaiterait donc qu'une réunion soit organisée avec le CD74 afin que la CCHC puisse être associée à ce projet et de s'assurer qu'il réponde bien aux besoins du territoire.

Jean-Louis VUAGNOUX tient à signaler qu'il ne dispose pas non plus d'éléments sur le projet. Il tient toutefois à rappeler son historique. Une étude de faisabilité a effectivement été faite par la CCHC. Suite à cette étude, la commune de Bellevaux a acheté en 2019, via l'EPF74, la parcelle sur laquelle le choix d'implantation du gymnase avait été fait et cette parcelle a été classée en zone UE dans le PLUi-H. En septembre 2023, Martial SADDIER a annoncé que le Département projetait de construire lui-même ce gymnase puis aucune nouvelle après cela. Aujourd'hui, une annonce officielle est faite. La commune fera le nécessaire pour mettre à disposition le terrain car il s'agit d'un réel besoin. Il rejoint la Présidente pour dire que la CCHC doit être associée à ce projet et propose de réunir la commission Équipements sportifs.



9- Intervention de Madame la Sous-préfète de Thonon-les-Bains

Véronique CARRON, Sous-préfète de Thonon-les-Bains depuis le 19 mai 2025, a souhaité venir se présenter devant le conseil communautaire avant la période pré-électorale. Elle se tient à disposition des élus afin de répondre aux différentes questions qu'ils souhaiteraient lui poser.

Yannick TRABICHET dresse un portrait rapide de la CCHC et de ses compétences : 2 vallées, un projet de Maison de l'Intercommunalité, un schéma directeur de la mobilité, un travail sur les voies vertes, la mise en place d'une tarification plate sur les lignes régulières, le financement des écoles de musique, l'Abbaye d'Aulps, un réseau de lecture publique avec 13 bibliothèques, le Musée de la Musique Mécanique, les musées de Bellevaux, la voirie, un gymnase à Saint Jean d'Aulps, des terrains de football, les sentiers, une compétence GEMAPI déléguée au SIAC, 5 crèches et un relais petite enfance, 2 maisons de santé, un espace France Service, des logements saisonniers à Saint Jean d'Aulps et un camping à La Baume, la valorisation des déchets, le SPANC, un PLUiH avec beaucoup de modifications en cours, un PPT pour le Roc d'Enfer, la participation au futur abattoir public, le contrat Haute-Savoie Nature et un service d'écogardes.

Sophie MUFFAT ajoute que la CCHC exerce également une compétence assez particulière concernant l'entretien des ascenseurs et coursives publics d'Avoriaz.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER fait part des difficultés financières rencontrées par l'EHPAD du Haut-Chablais. Madame la Sous-préfète en prend note et indique que la sous-préfecture n'a jamais été alertée à ce sujet.

Jean-Louis VUAGNOUX fait part de ses préoccupations concernant l'avenir des stations des moyenne montagne qui, en dépit du réchauffement climatique, restent le moteur économique principal du territoire. Il souligne que les élus ont besoin d'être accompagnés car il est compliqué de se retrouver en face d'acteurs économiques. Madame la Sous-préfète comprend tout à fait la situation mais souligne que, même si ce n'est pas simple, il va falloir faire autrement. Elle précise qu'un important travail est mené actuellement sur la Chapelle d'Abondance, travail qui pourra servir à d'autres territoires confrontés à la même problématique. Concernant plus particulièrement les remontées mécaniques, Jean-Louis VUAGNOUX souhaiterait que l'État soit davantage dans l'accompagnement que dans la sanction. Madame la Sous-préfète précise que lorsque des irrégularités sont constatées, l'État ne peut pas passer outre.

Yannick TRABICHET indique qu'elle a participé cet été au Séminaire Montagne et que ces questions sont d'une actualité brûlante. Demain, la manne financière apportée par l'économie de la neige ne sera plus suffisante, d'où la nécessité de se diversifier en s'appuyant sur la complémentarité et la solidarité de territoire.

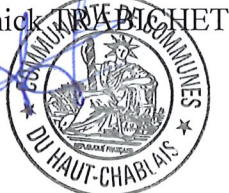
Philippe VINET fait part des difficultés rencontrées du fait de l'inflexibilité du PLUi-H, de la lourdeur des procédures et d'un système qui n'est techniquement pas adapté. Il estime que l'aménagement du territoire est fait aujourd'hui pas des opportunistes et qu'il est parfois difficile de résister.

Jean-François MUFFAT tient à souligner que, pour les petites communes, le dispositif « Villages d'avenir », a permis de mener des projets communs et des actions transverses entre les villages, comme par exemple le nouveau centre de loisirs. Il espère que ce dispositif va perdurer. Maryse GREMAT aimerait savoir s'il serait possible d'avoir de l'aide en matière de réorganisation architecturale dans le cadre de ce dispositif. Madame la Sous-préfète indique que ce sera à vérifier.

Yannick TRABICHET souligne que la CCHC assure l'instruction des ADS pour le compte de ses communes membres, qu'elle dispose d'un poste de secrétaire itinérante et qu'il est envisagé de recruter un(e) secrétaire pour les AFP et ASA du territoire.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que la prochaine réunion aura lieu le 16 septembre au Biot.

La Présidente
Yannick TRABICHET



Au Biot, le 30 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

